

AVIS DE CONVOCATION

RÉUNION DU COMITÉ CONSULTATIF DE L'ÉDUCATION SPÉCIALISÉE

Membres du Conseil présents	M. Benoit Fortin, Conseiller scolaire – Président du Comité et du Conseil M. Éric Lapointe, Conseiller scolaire M ^{me} Kristine Dandavino, Conseillère scolaire
Membres d'organismes présents	M ^{me} Manoushka Aimable, représentante du Centre francophone de Grand Toronto co-présidente du Comité M. Aliou Sene, représentant de l'organisme CAMH M ^{me} Marguerite Schabas, représentante d'Autism Ontario – Metro Toronto Chapter M ^{me} Nancy Komi, représentante de Epilepsy Southwestern Ontario M ^{me} Joanne Bovine, représentante de Contact Niagara
Membres de l'administration du Conseil scolaire Viamonde	M ^{me} Dounia Bakiri, surintendante de l'éducation M ^{me} Annette Petitpas, directrice des services aux élèves M ^{me} Anjali Hall, directrice des services du secteur de l'éducation-Volets éducation citoyenne et leadership culturel et éducation spécialisée M ^{me} Naima Boufor, directrice des services du secteur de l'éducation-Volets éducation spécialisée, programmation M-12 et programmes alternatifs et cadre d'efficacité M ^{me} Corine Céline, secrétaire de séances
Membre invitée	M ^{me} Lamia El Bedewy, conseillère pédagogique en éducation spécialisée

Vous êtes par la présente convoqué-e-s à la :

Réunion du : Comité Consultatif de l'Éducation Spécialisée

Date : **le 7 avril 2026**

Heure : 17h30

Lieu : Rencontre sur la plateforme TEAMS

[Rejoignez la réunion maintenant](#)

COMITÉ CONSULTATIF DE L'ÉDUCATION SPÉCIALISÉE

Rencontre No 8

ORDRE DU JOUR

1. Appel des membres
2. Reconnaissance des territoires
3. **Affaires courantes:**
 - 3.1 Adoption de l'ordre du jour
 - 3.2 Déclaration de conflit d'intérêts
 - 3.3 Adoption du procès-verbal de la réunion n° 6 du 10 février 2026
 - 3.4 Adoption du procès-verbal de la réunion n° 7 du 10 février 2026
 - 3.5 Questions découlant du procès-verbal de la réunion n° 6 du 10 février 2026
 - 3.6 Questions découlant du procès-verbal de la réunion n° 7 du 10 février 2026
4. Transition des élèves ayant des besoins particuliers en éducation spécialisée
5. Politique n° 3,403 - Accélération et redoublement des élèves à l'élémentaire
6. Correspondance
 - 6.1 Lettre adressée à l'honorable Paul Calandra, ministre de l'Éducation de la part de Mme Eva Kyriakides, présidente du comité d'éducation spécialisée/Special education advisory committee du conseil scolaire Durham District School Board
7. Tour de table et mise à jour des organismes
8. La date de la prochaine réunion :
 - Rencontre n° 9 – 12 mai 2026 à 17 h 30 via TEAMS
9. Levée de la réunion

Reconnaissance des Territoires

Nous, *membres du conseil scolaire Viamonde*, souhaitons remercier la terre qui nous accueille, nous abrite et nous nourrit. Nous soulignons également le rôle important que jouent la faune, la flore, l'eau et les minéraux dans notre vie.

Nous reconnaissons les traités, les ententes et qu'il y a des terres non-cédées couvrant l'ensemble des territoires sur lesquels les écoles du Conseil scolaire Viamonde se trouvent, et sommes reconnaissants de pouvoir travailler et vivre sur ces terres. **Nous vous invitons à reconnaître et à respecter le territoire sur lequel vous vous trouvez aujourd'hui.**

Nous exprimons notre gratitude envers les peuples des Premières Nations, les Métis et les Inuit qui prennent soin de ces territoires depuis des temps immémoriaux.

Ainsi, nous pouvons apprendre et prendre soin de cette terre avec les peuples autochtones, afin de nous assurer du bien-être de tous les êtres vivants partageant ses ressources, pour les générations à venir.

[Carte des traités et des réserves en Ontario | Ontario.ca](#)

[Carte de territoires: Native-land.ca | La terre de quels aïeux?](#)

**PROCÈS-VERBAL DE LA RENCONTRE N° 6 DU
COMITÉ CONSULTATIF DE L'ÉDUCATION SPÉCIALISÉE (CCÉS)**

Le 13 janvier 2026

Le comité a tenu sa rencontre n° 6 le **10 février 2026** de **17 h 35 à 17 h 47** par vidéoconférence, sous la présidence de conseiller Fortin.

Membres du Conseil présents	M. Benoit Fortin, Conseiller scolaire – Président du Comité et du Conseil M. Éric Lapointe, Conseiller scolaire
Membre du Conseil absent	M ^{me} Kristine Dandavino, Conseillère scolaire
Membres d'organismes présents	M ^{me} Manoushka Aimable, représentante du Centre francophone de Grand Toronto et co-présidente du Comité M. Aliou Sene, représentant de l'organisme CAMH
Membres d'organismes absents	M ^{me} Marguerite Schabas, représentante d'Autism Ontario – Metro Toronto Chapter M ^{me} Joanne Bovine, représentante de Contact Niagara M ^{me} Nancy Komi, représentante de Epilepsy Southwestern Ontario
Membres de l'administration du Conseil scolaire Viamonde	M ^{me} Dounia Bakiri, surintendante de l'éducation M ^{me} Annette Petitpas, directrice des services aux élèves M ^{me} Anjali Hall, directrice des services du secteur de l'éducation-Volets éducation citoyenne et leadership culturel et éducation spécialisée M ^{me} Naima Boufor, directrice des services du secteur de l'éducation-Volets éducation spécialisée, programmation M-12 et programmes alternatifs et cadre d'efficacité M ^{me} Corine Céline, secrétaire de séances du Conseil
Membre invité	M. Jason Rodrigue, surintendant exécutif des services corporatifs et trésorier

Lien pour accéder à la documentation de la réunion :

[Documents no 6 CCES 10 fev.pdf](#)

1. APPEL DES MEMBERS

Le conseiller Fortin souhaite la bienvenue et procède avec l'appel des membres du Comité de l'éducation spécialisée.

2. RECONNAISSANCE DES TERRITOIRES

Le conseiller Fortin lit la reconnaissance des territoires

**Réunion n° 6 du comité consultatif de l'éducation spécialisée
10 février 2026**

3. AFFAIRES COURANTES :

3.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

QUE soit adopté tel que présenté, l'Ordre du jour n° 6 du 10 février 2026.

Proposée par : Manoushka Aimable Appuyée par : Éric Lapointe

ADOPTÉE

3.2 DÉCLARATION DE CONFLIT D'INTÉRÊTS

Le conseiller Lapointe déclare un conflit d'intérêts possible étant donné que ses enfants fréquentent respectivement des écoles du CS Viamonde et pour lesquels un PEI a été élaboré.

**3.3 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION N°5 DU 13
JANVIER 2026**

QUE soit adopté tel que proposé, le procès-verbal n° 5 de la rencontre du 13 janvier 2026.

Proposée par : Manoushka Aimable Appuyée par : Aliou Sene

ADOPTÉE

**3.5 QUESTIONS DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL DE LA
RENCONTRE N° 5 DU 13 JANVIER 2026**

Il n'y a aucune question découlant du procès-verbal de la réunion n° 5 du 13 janvier 2026.

**4. ÉTATS FINANCIERS 2024-2025 – BESOINS PARTICULIERS EN
ÉDUCATION SPÉCIALISÉE**

M. Jason Rodrigue, surintendant exécutif des services corporatifs et trésorier, présente le rapport sur les états financiers 2024-2025.

Il explique que ces dépenses sont liées aux élèves qui ont des besoins particuliers en éducation spécialisée pour la période de septembre 2024 à août 2025. M. Rodrigue passe brièvement les revenus et les dépenses.

**Réunion n° 6 du comité consultatif de l'éducation spécialisée
10 février 2026**

QUE le rapport en date du 10 février 2026 sur *États financiers 2024-2025 – Besoins particuliers en éducation spécialisée* soit reçu.

Proposée par : Aliou Sene

Appuyée par : Éric Lapointe

ADOPTÉE

5. BUDGET RÉVISÉ 2025-2026 - ÉLÈVES AYANT DES BESOINS PARTICULIERS EN ÉDUCATION SPÉCIALISÉE

M. Jason Rodrigue, surintendant exécutif des services corporatifs et trésorier, présente aux membres du comité le rapport du budget révisé pour les élèves ayant des besoins particuliers en éducation spécialisée, couvrant la période de septembre 2025 à août 2026.

QUE le rapport en date du 10 février 2026 intitulé - *Budget révisé 2025-2026 – Élèves ayant des besoins particuliers en éducation spécialisée* soit reçu.

Proposée par : Manoushka Aimable

Appuyée par : Aliou Sene

ADOPTÉE

6. TOUR DE TABLE ET MISE À JOUR DES ORGANISMES

Aucune mise à jour des organismes présents (pas de nouveautés depuis la tenue du dernier comité).

7. LEVÉE DE LA RÉUNION

À **17 h 47**, l'ordre du jour de la réunion n° 6 étant épuisée, le conseiller Lapointe, appuyé par M. Sene propose,

QUE la réunion soit levée.

ADOPTÉE

Le président du comité
Benoit Fortin

La surintendante de l'éducation
Dounia Bakiri

**PROCÈS-VERBAL DE LA RENCONTRE N° 7 DU
COMITÉ CONSULTATIF DE L'ÉDUCATION SPÉCIALISÉE (CCÉS)**

Le 13 janvier 2026

Le comité a tenu sa rencontre n° 7 le **10 février 2026** de **17 h 47 à 18 h 10** par vidéoconférence, sous la présidence de conseiller Fortin.

Membres du Conseil présents	M. Benoit Fortin, Conseiller scolaire – Président du Comité et du Conseil M. Éric Lapointe, Conseiller scolaire
Membre du Conseil absent	M ^{me} Kristine Dandavino, Conseillère scolaire
Membres d'organismes présents	M ^{me} Manoushka Aimable, représentante du Centre francophone de Grand Toronto et co-présidente du Comité M. Aliou Sene, représentant de l'organisme CAMH
Membres d'organismes absents	M ^{me} Marguerite Schabas, représentante d'Autism Ontario – Metro Toronto Chapter M ^{me} Joanne Bovine, représentante de Contact Niagara M ^{me} Nancy Komi, représentante de Epilepsy Southwestern Ontario
Membres de l'administration du Conseil scolaire Viamonde	M ^{me} Dounia Bakiri, surintendante de l'éducation M ^{me} Annette Petitpas, directrice des services aux élèves M ^{me} Anjali Hall, directrice des services du secteur de l'éducation-Volets éducation citoyenne et leadership culturel et éducation spécialisée M ^{me} Naima Boufor, directrice des services du secteur de l'éducation-Volets éducation spécialisée, programmation M-12 et programmes alternatifs et cadre d'efficacité M ^{me} Corine Céline, secrétaire de séances du Conseil
Membre invité	M. Baudelaire Fogno, directeur des services du secteur de l'éducation-Volet cadre d'efficacité

Lien pour accéder à la documentation de la réunion :

[Documents No 7 CCES 10 fev.pdf](#)

1. APPEL DES MEMBERS

Le conseiller Fortin souhaite la bienvenue et procède avec l'appel des membres du Comité de l'éducation spécialisée.

**Réunion n° 7 du comité consultatif de l'éducation spécialisée
10 février 2026**

3. AFFAIRES COURANTES :

3.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

QUE soit adopté tel que présenté, l'Ordre du jour n° 7 du 10 février 2026.

Proposée par : Manoushka Aimable Appuyée par : Aliou Sene

ADOPTÉE

3.2 DÉCLARATION DE CONFLIT D'INTÉRÊTS

Le conseiller Lapointe déclare un conflit d'intérêts possible étant donné que ses enfants fréquentent respectivement des écoles du CS Viamonde et pour lesquels un PEI a été élaboré.

3. BILAN OQRE DU CONSEIL POUR LES ÉLÈVES INSCRITS DANS LE PROGRAMME D'ÉDUCATION SPÉCIALISÉE

M. Baudelaire Fogno, directeur des services du secteur de l'éducation-Volet cadre d'efficacité présente aux membres du comité le bilan des résultats de l'OQRE (L'Office de la qualité et de la responsabilité en éducation) du Conseil pour les élèves inscrits dans le programme d'éducation spécialisée.

Il passe en revue les résultats aux différentes évaluations de l'OQRE, en les comparant à ceux de la province. Les données démontrent que le Conseil Viamonde obtient les meilleurs résultats à tous les niveaux.

QUE le rapport en date du 10 février 2026 intitulé *Bilan OQRE du Conseil pour les élèves inscrits dans le programme d'éducation spécialisée* soit reçu

Proposée par : Aliou Sene Appuyée par : Manoushka Aimable

ADOPTÉE

4. BONNES NOUVELLES DU SYSTÈME

Mme Dounia Bakiri, surintendante de l'éducation, informe les membres du comité CCÉS de l'ouverture de deux nouvelles classes d'apprentissage alternatif (CAA) aux deux paliers pour desservir les besoins complexes des élèves des régions de Peel et de Halton et ce dès la rentrée 2026.

**Réunion n° 7 du comité consultatif de l'éducation spécialisée
10 février 2026**

Au palier élémentaire, le site se trouvera à l'École élémentaire Le Flambeau, et au palier secondaire, ce sera à l'École secondaire Jeunes sans Frontières.

La planification débutera prochainement au niveau des services du secteur de l'éducation-volet éducation spécialisée en collaboration avec différents secteurs, notamment les ressources humaines, l'immobilisation, de l'entretien et de la planification (SIEP), le service informatique et le secteur des finances. Des formations seront offertes au personnel à la fin de l'année scolaire afin d'accueillir les élèves dans les meilleures conditions.

5. CORRESPONDANCE

Aucune correspondance

6. LA DATE DE LA PROCHAINE RÉUNION CCÉS

La date de la prochaine réunion n° 8 se tiendra le **7 avril 2026 à 17 h 30** via TEAMS

7. LEVÉE DE LA RÉUNION

À **18 h 10**, l'ordre du jour de la réunion n° 7 étant épuisée, le conseiller Lapointe, appuyé par M. Sene propose,

QUE la réunion soit levée.

ADOPTÉE

Le président du comité
Benoit Fortin

La surintendante de l'éducation
Dounia Bakiri

Transition des élèves ayant des besoins particuliers en éducation spécialisée

Comité consultatif de l'éducation spécialisée (CCÉS)

7 avril 2026

Services du secteur de l'éducation
Volet Éducation spécialisée

Soutenir des transitions réussies grâce à une approche collaborative



Investir dans des transitions bien planifiées, c'est s'engager concrètement à offrir à chaque élève ayant des besoins particuliers en éducation spécialisée un parcours scolaire cohérent, sécurisant et propice à l'épanouissement de son plein potentiel.

Il est donc primordial d'appuyer les écoles ainsi que les personnes qui détiennent l'autorité parentale avec un cadre flexible qui peut être adapté aux besoins spécifiques de chaque élève, tout en assurant une approche cohérente et collaborative au sein de l'équipe-école et avec les partenaires communautaires.

Transitions postsecondaires

Atelier pour les personnes qui détiennent l'autorité parentale
des élèves en éducation spécialisée de la 7^e à la 12^e année
(4 février 2026)

- Différents parcours académiques au secondaire: Diplôme et certificats
- MyBlueprint : Planification de vie professionnelle et personnelle
- Participation des personnes qui détiennent l'autorité parentale dans le parcours scolaires de leur enfant
- Ressources pour la transition vers les Institutions postsecondaires et les services communautaires
- Programmes de transition à Viamonde et ressources sur le bien-être et la santé mentale (programme ZenÉtudes)
- Période de questions/réponses



[Les transitions postsecondaires-20260204_120253-Enregistrement de la réunion.mp4](#)

Transitions postsecondaires

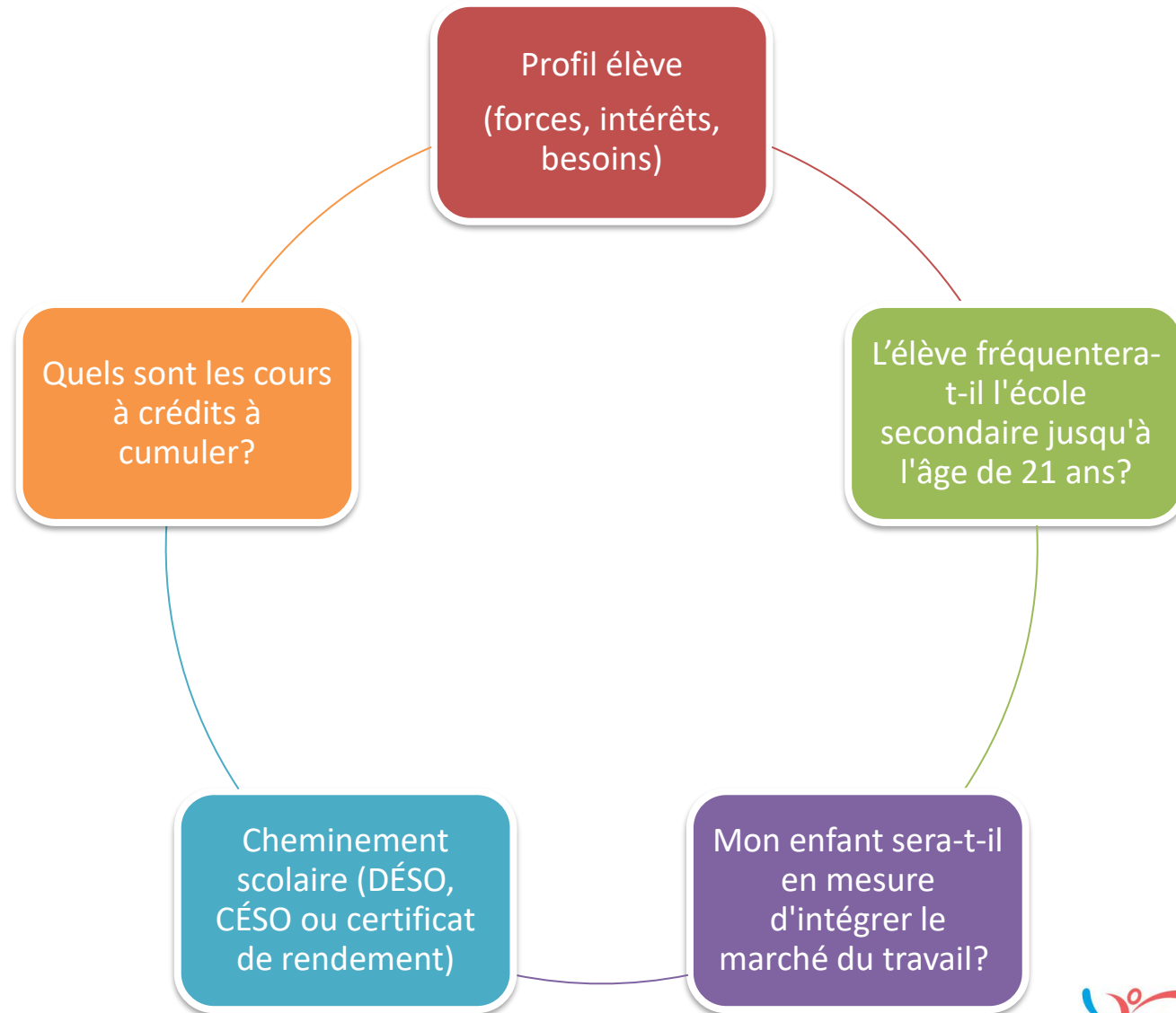
Formation pour les écoles secondaires
Enseignants ÉS, conseillers en
orientation et directions
(11 février 2026)



- Présenter la communauté Éducation spécialisée
- Développer une compréhension globale du profil de l'élève
- Informer sur les différents parcours scolaires possibles
- MyBlueprint : Planification de vie professionnelle et personnelle
- Présenter les ressources vers les Institutions postsecondaires et les services communautaires
- Programmes de transition à Viamonde et ressources sur le bien-être et la santé mentale (programme ZenÉtudes)
- Programme de soutien en milieu scolaire - Surrey Place : partenariat avec Viamonde
- Renforcer la collaboration entre l'école, l'élève, la famille et les partenaires communautaires
- Période de questions/réponses



Anticiper le parcours de l'élève





À la transition des élèves ayant des besoins particuliers en éducation spécialisée

Guide d'appui 2026
Services du secteur EDU, volet ES
Conseil scolaire Viamonde

À la transition des élèves ayant des besoins particuliers en éducation spécialisée

- Avant-propos
- Glossaire
- Implication des personnes qui détiennent l'autorité parentale
- Organismes et services d'aide aux personnes qui détiennent l'autorité parentale et aux jeunes en éducation spécialisée
- Cadre général du plan de transition



À la transition des élèves ayant des besoins particuliers en éducation spécialisée

Planification des différents parcours scolaires

Transitions lors de différents parcours scolaires

- Première rentrée scolaire
- D'une année à l'autre
- D'une école à une autre (même conseil scolaire)
- D'un conseil scolaire à un autre
- Du primaire au secondaire
- De retour après une absence prolongée
- À l'entrée à l'école pour un(e) élève nouvellement arrivé(e) au Canada,
- Transition vers les institutions postsecondaires
- Transition vers les services communautaires et le marché de travail

Transitions au quotidien

- À l'arrivée à l'école
- D'une activité à l'autre
- Ranger le matériel après une tâche.
- Fin d'une pause sensorielle ou d'un temps calme.
- Aller aux toilettes
- Changer de local pour un cours
- Se préparer pour les récréations
- Rentrer en classe après les récréations
- Prendre le dîner
- Au départ pour la maison

Transitions occasionnelles

- Changement d'horaire exceptionnel
- Présence d'un enseignant suppléant ou d'un intervenant externe
- Visite d'un professionnel

À la transition des élèves ayant des besoins particuliers en éducation spécialisée

Programmes de transition au Conseil Viamonde :

- Majeures Haute Spécialisation (MHS)
- Programmes d'excellence
- Programme d'éducation coopérative (COOP)
- Programme d'apprentissage pour les jeunes de l'Ontario (PAJO)
- Cours d'été en ligne

Bien-être et santé mentale : Programme ZenÉtudes

Programme de partenariat avec le Conseil Viamonde : Surrey Place

Classes d'apprentissage alternatif – CAA

Programmes d'éducation pour les soins et traitements (Programmes EST)

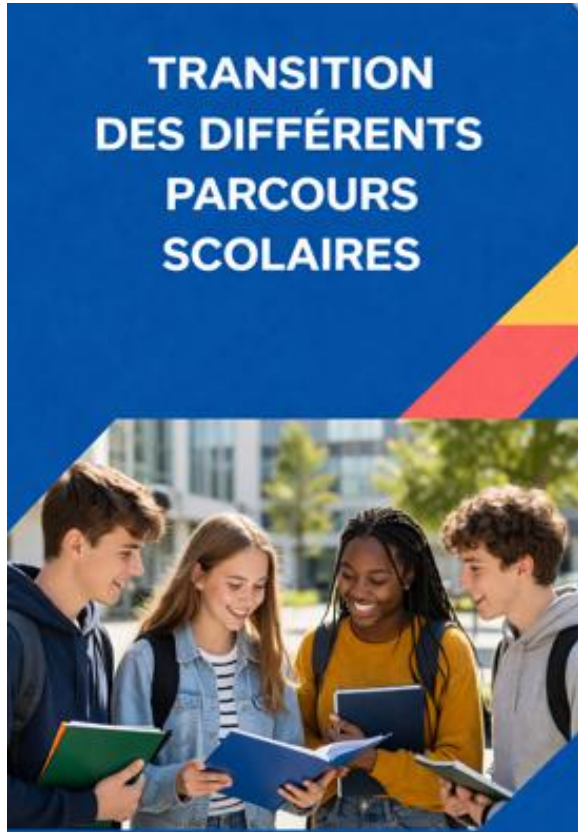
Annexe : Scénarios sociaux

Références



Brochure sur la transition lors des différents parcours scolaires

(pour les personnes qui détiennent l'autorité parentale)



À venir

- Mini- glossaire .
- Rôle des personnes qui détiennent l'autorité parentale : partage d'informations, participation aux rencontres de planification et de suivi, soutien des objectifs de transition à la maison et pratique des routines.
- Rôle de l'école : suivis réguliers, transfert d'informations, stratégies adaptées, rédaction et mise à jour du PEI et communication régulière avec la famille et, au besoin, avec les partenaires communautaires.
- Transition des différents parcours scolaires:

Transitions lors de différents parcours scolaires

- Transition de la garderie à l'école
- Première rentrée scolaire
- D'une année à l'autre
- Changement d'école/de conseil
- Primaire au secondaire
- Retour après absence prolongée
- Transition vers le postsecondaire

Transitions au quotidien

- À l'arrivée / au départ
- D'une activité à l'autre
- Rangement du matériel
- Pausés sensorielles

Transitions occasionnelles

- Changement d'horaire
- Présence d'un suppléant ou d'un professionnel

Dépliant Services en éducation spécialisée

(pour les personnes qui détiennent l'autorité parentale)



- Services d'appui à l'apprentissage (orthophonie, psychologie, travail social, interventions en autisme et en santé mentale, analyse comportementale etc.).
- Pistes pour prévenir les difficultés d'adaptation à l'école (suivis médicaux pour tout problème de santé ou lié au développement, examen de la vue et d'audition, parler, lire et jouer en français).
- Pistes pour assurer une bonne collaboration entre l'école et la famille (Partage de toute problématique de santé ou de développement et des rapports professionnels externes, et participation à l'élaboration du plan d'action etc.).

Dépliant postsecondaire pour les personnes qui détiennent l'autorité parentale



En révision

- Liste de vérification en préparation à la transition postsecondaire et une fois accepté à l'institution postsecondaire
- Les différences entre le secondaire et le postsecondaire
- Des exemples d'adaptations possibles au postsecondaire
- Le processus d'enregistrement au bureau des services d'accessibilité
- Un rappel quant à l'aide financière aux étudiants
- Des ressources additionnelles

Merci

Questions ?

Le 7 avril 2026

AU COMITÉ CONSULTATIF DE L'ÉDUCATION SPÉCIALISÉE

Objet : Consultation – Politique révisée n° 3,403 - Accélération et redoublement des élèves à l'élémentaire

Préambule

Le comité consultatif de l'éducation spécialisée peut formuler des recommandations au conseil scolaire sur tout ce qui a une incidence sur la création, l'élaboration et la prestation de programmes et services en éducation spécialisée et ce y compris les politiques en matière de programmes et de services en éducation spécialisée.

Situation actuelle

Conformément au cycle de révision des politiques du Conseil, la politique n° 3,403 - Accélération et redoublement des élèves à l'élémentaire a été revue et vous est présentée pour rétroaction.

La version actuelle de la politique, dont la plus récente révision remonte à 2022, est disponible ici : [Politique 3,403](#)

À titre d'information, les directives administratives révisées sont également fournies.

La politique sera ensuite présentée aux instances habituelles aux fins de consultation publique. La version revue de la politique sera aussi affichée sur le site web du Conseil ainsi qu'un formulaire de réponse en ligne.

II EST RECOMMANDÉ :

QUE le rapport en date du 7 avril 2026 intitulé *Consultation- Politique n° 3,403 - Accélération et redoublement des élèves à l'élémentaire* soit reçu.

QUE la Politique n° 3,403 - Accélération et redoublement des élèves à l'élémentaire soit envoyée aux instances habituelles pour consultation publique.

Préparé et présenté par

La surintendante de l'éducation
Dounia Bakiri

Annexes : (2)

ÉCOLES – ENSEIGNEMENT, APPRENTISSAGE ET ÉVALUATION**ACCÉLÉRATION ET REDOUBLEMENT
DES ÉLÈVES À L'ÉLÉMENTAIRE****Approuvée le 23 février 2018****Révisée le 21 mai 2026****Prochaine révision en 2029-2030**

Page 1 de 2

PRÉAMBULE

Le Conseil scolaire Viamonde (Le Conseil) reconnaît chez les élèves des capacités et besoins variés, une motivation et une maturité diversifiée ainsi qu'un large éventail de soutien parental et de contextes socio-économiques dans sa communauté. Le Conseil privilégie des approches pédagogiques différenciées et des mesures de soutien ciblées afin de favoriser la réussite et le bien-être de chaque élève.

L'accélération et le redoublement constituent des mesures exceptionnelles, envisagées en dernier recours.

Tenant compte de cela, le Conseil s'engage à offrir des programmes et des services qui répondent aux besoins de ses élèves. L'accélération et le redoublement d'un élève peuvent être considérés comme une stratégie **dans des cas exceptionnels**.

ÉNONCÉ DE POLITIQUE

Cette politique vise à permettre à chaque élève d'acquérir les compétences nécessaires pour fonctionner de manière satisfaisante pendant son cheminement académique tout en s'assurant que les attentes et contenus d'apprentissage, du curriculum de l'Ontario, sont respectés. Elle ne vient pas réduire les fonctions de la direction d'école par rapport au passage des élèves selon la *Loi sur l'éducation*, article 265 (g), mais simplement préciser les paramètres et responsabilités dans ce domaine.

DÉFINITIONS

Redoublement : Reprendre une année scolaire dans le but de favoriser chez l'élève l'acquisition des notions non maîtrisées, de consolider les apprentissages, de lui faire connaître des succès en respectant son rythme d'apprentissage et de lui permettre d'acquérir plus de maturité.

Accélération : Réduire d'une année scolaire le temps d'apprentissage dans une matière (p. ex., mathématiques) ou l'ensemble des matières à l'intérieur d'un cycle tout en prenant compte de différentes sphères du développement (santé physique et bien-être, compétence sociale, maturité, développement cognitif et langagier, habiletés de communication orale et curiosité intellectuelle) de l'élève.

PRINCIPES DIRECTEURS

Le Conseil s'engage à :

ÉCOLES– ENSEIGNEMENT, APPRENTISSAGE ET ÉVALUATION**ACCÉLÉRATION ET REDOUBLEMENT
DES ÉLÈVES À L'ÉLÉMENTAIRE**

Page 2 de 2

-
- **Ce qu'aucune entrée précoce à la maternelle ne soit permise.** Seul l'enfant qui atteint l'âge de quatre ans au plus tard le 31 décembre de l'année scolaire débutant en septembre peut être inscrit à la maternelle pour l'année.
 - Ce que tous les membres de l'équipe pédagogique suivent toutes les étapes du processus d'aide pour appuyer l'élève tel que préconisé par le ministère de l'Éducation qui prévoit que **le placement idéal pour l'élève** demeure au sein d'une classe où les pairs ont le même âge chronologique.
 - Autoriser un redoublement ou une accélération pour un élève qu'**une seule fois pendant ses études à l'élémentaire** (de la 1^{re} à la 8^e année), sauf exception pour l'élève identifié surdoué.
 - Toute demande pour une accélération ou un redoublement sera en vigueur pour l'année suivante.
 - Informer les parents des élèves de la possibilité de redoublement ou d'accélération au début du processus, puis leur communiquer la décision définitive.
 - Considérer toute demande et tout désir de l'élève et de ses parents dans la prise de décision.
 - Viser la réussite et le bien-être de l'élève;
 - Prendre une décision sur une analyse individualisée des compétences académiques et des habiletés socioémotionnelles.
 - Respecter l'équité et l'inclusion.
 - Tenir compte de la globalité de l'élève et des effets à long terme
 - Mener une étude de dossier par l'intermédiaire d'un comité interne des services du secteur de l'éducation-volet éducation spécialisée en veillant à ce que toutes les étapes du processus d'aide visant à appuyer chaque élève soient respectées et en assurant une collaboration étroite avec l'équipe-école.

RÉFÉRENCES

[Éducation spécialisée en Ontario de la maternelle et du jardin d'enfants à la 12e année – Guide de politiques et de ressources | ontario.ca](#)

ÉCOLES – ENSEIGNEMENT, APPRENTISSAGE ET ÉVALUATION**ACCÉLÉRATION ET REDOUBLEMENT
DES ÉLÈVES À L'ÉLÉMENTAIRE**

Approuvée le 23 février 2018

Révisée le ~~21 mai 2026~~ ~~25 février 2022~~Prochaine révision en ~~2029~~ ~~5-2030~~ ~~26~~

Page 1 de 2

PRÉAMBULE

Le Conseil scolaire Viamonde (Le Conseil) reconnaît chez les élèves des capacités et besoins variés, une motivation et une maturité diversifiée ainsi qu'un large éventail de soutien parental et de contextes socio-économiques dans sa communauté. Le Conseil privilégie des approches pédagogiques différenciées et des mesures de soutien ciblées afin de favoriser la réussite et le bien-être de chaque élève.

L'accélération et le redoublement constituent des mesures exceptionnelles, envisagées en dernier recours.

Tenant compte de cela, le Conseil s'engage à offrir des programmes et des services qui répondent aux besoins de ses élèves. L'accélération et le redoublement d'un élève peuvent être considérés comme une stratégie **dans des cas exceptionnels**.

ÉNONCÉ DE POLITIQUE

Cette politique vise à permettre à chaque élève d'acquérir les compétences nécessaires pour fonctionner de manière satisfaisante pendant son cheminement académique tout en s'assurant que les attentes et contenus d'apprentissage, du curriculum de l'Ontario, sont respectés. Elle ne vient pas réduire les fonctions de la direction d'école par rapport au passage des élèves selon la Loi sur l'éducation, article 265 (g), mais simplement préciser les paramètres et responsabilités dans ce domaine.

DÉFINITIONS

Redoublement : Reprendre une année scolaire dans le but de favoriser chez l'élève l'acquisition des notions non maîtrisées, de consolider les apprentissages, de lui faire connaître des succès en respectant son rythme d'apprentissage et de lui permettre d'acquérir plus de maturité.

Accélération : Réduire d'une année scolaire le temps d'apprentissage dans une matière (p. ex., mathématiques) ou l'ensemble des matières à l'intérieur d'un cycle tout en prenant compte de différentes sphères du développement (santé physique et bien-être, compétence sociale, maturité, développement cognitif et langagier, habiletés de communication orale et curiosité intellectuelle) de l'élève.

ÉNONCÉ DE POLITIQUE

Cette politique vise à permettre à chaque élève d'acquérir les compétences nécessaires pour fonctionner de manière satisfaisante pendant son cheminement académique tout en s'assurant que les attentes et contenus d'apprentissage, du curriculum de l'Ontario, sont

ÉCOLES– ENSEIGNEMENT, APPRENTISSAGE ET ÉVALUATION

ACCÉLÉRATION ET REDOUBLEMENT DES ÉLÈVES À L'ÉLÉMENTAIRE

Page 2 de 2

~~respectés. Elle ne vient pas réduire les fonctions de la direction d'école par rapport au passage des élèves selon la Loi sur l'éducation, article 265 (g), mais simplement préciser les paramètres et responsabilités dans ce domaine.~~

PRINCIPES DIRECTEURS

Le Conseil s'engage à :

- **Ce qu'aucune entrée précoce à la maternelle ne soit permise.** Seul l'enfant qui atteint l'âge de quatre ans au plus tard le 31 décembre de l'année scolaire débutant en septembre peut être inscrit à la maternelle pour l'année.
- Ce que tous les membres de l'équipe pédagogique suivent toutes les étapes du processus d'aide pour appuyer l'élève tel que préconisé par le ministère de l'Éducation qui prévoit que **le placement idéal pour l'élève** demeure au sein d'une classe où les pairs ont le même âge chronologique.
- Autoriser un redoublement ou une accélération pour un élève qu'une seule fois pendant ses études à l'élémentaire (de la 1^{re} à la 8^e année), sauf exception pour l'élève identifié surdoué.
- Toute demande pour une accélération ou un redoublement sera en vigueur pour l'année suivante.
- Informer les parents des élèves de la possibilité de redoublement ou d'accélération au début du processus, puis leur communiquer la décision définitive.
- Considérer toute demande et tout désir de l'élève et de ses parents dans la prise de décision.
- Viser la réussite et le bien-être de l'élève;
- Prendre une décision sur une analyse individualisée des compétences académiques et des habiletés socioémotionnelles.
- Respecter l'équité et l'inclusion.
- Tenir compte de la globalité de l'élève et des effets à long terme
- Mener une étude de dossier par l'intermédiaire d'un comité interne des des sServices du secteur de l'éducation-volet éducation spécialisée aux élèves-en enfance-en difficulté en veillant à ce que toutes les étapes du processus d'aide visant à appuyer chaque élève soient respectées et en assurant une collaboration étroite avec l'équipe-école.

ÉCOLES– ENSEIGNEMENT, APPRENTISSAGE ET ÉVALUATION

**ACCÉLÉRATION ET REDOUBLEMENT
DES ÉLÈVES À L'ÉLÉMENTAIRE**

Page 3 de 2

RÉFÉRENCES

~~Éducation de l'enfance en difficulté en Ontario de la maternelle et du jardin d'enfants à la 12e année.
http://edu.gov.on.ca/fre/document/policy/os/onschools_2017f.pdf, p. 5, août 2017.~~

[Éducation spécialisée en Ontario de la maternelle et du jardin d'enfants à la 12e année – Guide de politiques et de ressources | ontario.ca](#)

ÉCOLES – ENSEIGNEMENT, APPRENTISSAGE ET ÉVALUATION

**ACCÉLÉRATION ET REDOUBLEMENT
DES ÉLÈVES À L'ÉLÉMENTAIRE**

Approuvées le 23 février 2018

Révisées le 21 mai 2026

Prochaine révision en 2029-2030

Page 3 de 5

PRÉAMBULE

Le Conseil scolaire Viamonde s'engage à fournir des programmes et des services qui répondent aux besoins de ses élèves.

MODALITÉS

1. Responsabilités

1.1. La direction d'école :

- 1.1.1. S'assure d'avoir suivi toutes les étapes du processus d'aide pour appuyer les élèves en difficulté dans un contexte d'inclusion des élèves en salle de classe régulière avec les pairs de son groupe d'âge chronologique.
- 1.1.2. Avise la surintendance de l'éducation immédiate de *La demande d'accélération ou de redoublement* de l'élève à l'issue du respect d'une série de considérations :
 - **Santé physique et bien-être** : développement physique général, motricité fine et globale, préparation physique pour entamer la journée d'école (alimentation et habillement) propreté, ponctualité, états d'éveil.
 - **Compétence sociale** : habiletés sociales, confiance en soi, sens des responsabilités, respect des pairs et des adultes, respect des règles et des routines, habitudes de travail, autonomie, curiosité.
 - **Maturité** : comportement, sens d'entraide, crainte et anxiété, expression des émotions.
 - **Développement cognitif et langagier** : intérêt et habiletés en lecture, en écriture et en mathématiques. Rendement scolaire selon diverses évaluations.
 - **Habiletés de communication orale et curiosité intellectuelle** : capacité à communiquer en français de manière à être compris, capacité à comprendre les autres, articulation claire, intérêts variés et une curiosité intellectuelle en dehors du cadre académique.

ÉCOLES – ENSEIGNEMENT, APPRENTISSAGE ET ÉVALUATION

ACCÉLÉRATION ET REDOUBLEMENT
DES ÉLÈVES À L'ÉLÉMENTAIRE

Page 5 de 5

-
- **Demande et soutien des parents** : une dérogation sur le regroupement des niveaux d'études basé sur l'âge chronologique des élèves afin de mieux répondre aux besoins de leur enfant.

1.1.3. S'assure d'appuyer la demande selon les exigences énoncées dans le *Formulaire d'étude de dossier* en indiquant les sources et la date de chaque document ou entretien.

Le bureau des surintendances : 1.2.1. Revoit le dossier de l'élève constitué par la direction d'école faisant l'objet d'une accélération ou d'un redoublement. Elle réfère le cas à la surintendance responsable du dossier de l'accélération et du redoublement des élèves.

1.2.2. La surintendance responsable de l'accélération et du redoublement s'assure du respect des processus en vigueur, tient un comité interne pour l'étude du dossier et transmet à l'école la décision définitive à partager avec la ou les personnes détenant l'autorité parentale.

1.3. Présenter toute demande d'accélération ou de redoublement avant le 31 mars de chaque année scolaire pour une décision pour l'année suivante.



ÉCOLES – ENSEIGNEMENT, APPRENTISSAGE ET ÉVALUATION

**ACCÉLÉRATION ET REDOUBLEMENT
DES ÉLÈVES À L'ÉLÉMENTAIRE**

Approuvées le 23 février 2018

Révisées le 21 mai 2026

Prochaine révision en 2029-2030

Page 3 de 5

Formulaire d'étude de dossier
 d'accélération ou de redoublement

A- Renseignements sur l'élève			
Nom de famille légal :	Prénom légal :	Deuxième prénom :	Date de naissance : Jour/mois/année
Année d'études en cours:	L'année d'études demandée :		
B. Documentation à l'appui pour des fins d'analyse			
Élément analysé	Responsable	Date	Documents / observations
<input type="checkbox"/> Rendement scolaire (bulletin, bulletin alternatif, preuves d'apprentissage, bulletins alternatifs)	<input type="checkbox"/> Enseignant(e) titulaire <input type="checkbox"/> Enseignant(e) en éducation spécialisée <input type="checkbox"/> Direction <input type="checkbox"/> Autre, préciser _____		
<input type="checkbox"/> Plan d'enseignement individualisé (PEI)	<input type="checkbox"/> Enseignant(e) titulaire <input type="checkbox"/> Enseignant(e) en éducation spécialisée <input type="checkbox"/> Direction <input type="checkbox"/> Autre, préciser _____		
<input type="checkbox"/> Interventions pédagogiques documentées	<input type="checkbox"/> Enseignant(e) titulaire <input type="checkbox"/> Enseignant(e) en éducation spécialisée <input type="checkbox"/> Direction <input type="checkbox"/> Autre, préciser _____		
<input type="checkbox"/> Habiletés en lecture, écriture et mathématiques	<input type="checkbox"/> Enseignant(e) titulaire <input type="checkbox"/> Enseignant(e) en éducation spécialisée <input type="checkbox"/> Direction <input type="checkbox"/> Autre, préciser _____		

ÉCOLES – ENSEIGNEMENT, APPRENTISSAGE ET ÉVALUATION

**ACCÉLÉRATION ET REDOUBLEMENT
DES ÉLÈVES À L'ÉLÉMENTAIRE**

<input type="checkbox"/> Habiletés d'apprentissages et habitudes de travail	<input type="checkbox"/> Enseignant(e) titulaire <input type="checkbox"/> Enseignant(e) en éducation spécialisée <input type="checkbox"/> Direction <input type="checkbox"/> Autre, préciser _____		
<input type="checkbox"/> Développement cognitif et langagier	<input type="checkbox"/> Enseignant(e) titulaire <input type="checkbox"/> Enseignant(e) en éducation spécialisée <input type="checkbox"/> Direction <input type="checkbox"/> Autre, préciser _____		
<input type="checkbox"/> Développement socio-émotionnel et maturité	<input type="checkbox"/> Enseignant(e) titulaire <input type="checkbox"/> Enseignant(e) en éducation spécialisée <input type="checkbox"/> Direction <input type="checkbox"/> Autre, préciser _____		
<input type="checkbox"/> Compétences sociales / relations avec les pairs	<input type="checkbox"/> Enseignant(e) titulaire <input type="checkbox"/> Enseignant(e) en éducation spécialisée <input type="checkbox"/> Direction <input type="checkbox"/> Autre, préciser _____		
<input type="checkbox"/> Santé physique et bien-être	<input type="checkbox"/> Enseignant(e) titulaire <input type="checkbox"/> Enseignant(e) en éducation spécialisée <input type="checkbox"/> Direction <input type="checkbox"/> Autre, préciser _____		
<input type="checkbox"/> Observations de l'équipe école	<input type="checkbox"/> Enseignant(e) titulaire <input type="checkbox"/> Enseignant(e) en éducation spécialisée <input type="checkbox"/> Direction <input type="checkbox"/> Autre, préciser _____		
<input type="checkbox"/> Rapports professionnels (Évaluation psychoéducative) obligatoire pour la demande d'accélération.	<input type="checkbox"/> Enseignant(e) titulaire <input type="checkbox"/> Enseignant(e) en éducation spécialisée <input type="checkbox"/> Direction <input type="checkbox"/> Autre, préciser _____		

ÉCOLES – ENSEIGNEMENT, APPRENTISSAGE ET ÉVALUATION

ACCÉLÉRATION ET REDOUBLEMENT
DES ÉLÈVES À L'ÉLÉMENTAIRE

C- Documents soumis

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Formulaire de demande | <input type="checkbox"/> Plan d'enseignement individualisé (PEI) |
| <input type="checkbox"/> Bulletin scolaire | <input type="checkbox"/> Bulletin alternatif |
| <input type="checkbox"/> Rapport Encompass | <input type="checkbox"/> Fiches ou grilles d'observations |
| <input type="checkbox"/> Preuves d'apprentissage | <input type="checkbox"/> Rapport d'évaluation psychoéducative |
| <input type="checkbox"/> Notes anecdotiques | <input type="checkbox"/> Lettre d'un spécialiste |
| | <input type="checkbox"/> Autre rapport : _____ |

D- Signatures

Direction de l'école:	Surintendance de l'école:
Signature:	Signature:
Date:	Date:

Conformément à l'article 29(2) de la *Loi sur l'accès à l'information municipale et la protection de la vie privée*, les renseignements personnels demandés par l'entremise de ce formulaire électronique sont recueillis en vertu de la *Loi sur l'éducation*, L.R.O. 1990, chap. E.2. Ils serviront à obtenir le consentement des personnes détenant l'autorité parentale pour les modalités et les conditions de la participation de leur enfant aux programmes de Viamonde International. La collecte des documents servira aussi à documenter la demande d'admission et à établir le Dossier de l'élève. Ces renseignements ne seront utilisés que pour les fins pour lesquelles ils ont été recueillis ou à des fins compatibles. Pour toute question relative à la collecte de ces renseignements, prière de vous adresser à la coordonnatrice pour l'accès à l'information et la protection de la vie privée à demandevieprivée@csviamonde.ca. Pour de l'aide avec l'accessibilité, merci d'envoyer votre message à accessibilité@csviamonde.ca.

ÉCOLES – ENSEIGNEMENT, APPRENTISSAGE ET ÉVALUATION

ACCÉLÉRATION ET REDOUBLEMENT
DES ÉLÈVES À L'ÉLÉMENTAIRE

Approuvées le 23 février 2018

Révisées le 21 mai 2026

Prochaine révision en 2029-2030

Page 3 de 5

CONFIDENTIEL UNE FOIS REMPLI

Demande d'accélération ou de redoublement
20__-20__**A- Renseignements sur l'élève**

Nom de famille légal :	Prénom légal :	Deuxième prénom :	Date de naissance : Jour/mois/année
Année d'études en cours:	Placement demandé à la rentrée scolaire suivante :		
Demande initiée par : <input type="checkbox"/> La personne détenant l'autorité parentale <input type="checkbox"/> Direction en concertation avec la personne détenant l'autorité parentale			
Est-ce que l'élève est au courant de cette demande? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> non			

B. Justification de la demande

Développement émotionnel; maturité sociale; estime de soi; rendement scolaire et habiletés d'apprentissage :

C. Signature et consentement

Je soussigné(e) _____, personne détenant l'autorité parentale de l'élève _____, atteste consentir à l'étude du dossier scolaire de mon enfant par le Conseil en vue d'un redoublement ou d'une accélération, tel que défini par la directive administrative en vigueur.

Je reconnais que cette mesure constitue un cas exceptionnel, que j'ai été informé(e) des impacts possibles à long terme et que cette démarche pourrait mieux répondre aux besoins de mon enfant.

ÉCOLES – ENSEIGNEMENT, APPRENTISSAGE ET ÉVALUATION

ACCÉLÉRATION ET REDOUBLEMENT
DES ÉLÈVES À L'ÉLÉMENTAIRE

Page 5 de 5

Signature : _____ Date : _____

Conformément à l'article 29(2) de la *Loi sur l'accès à l'information municipale et la protection de la vie privée*, les renseignements personnels demandés par l'entremise de ce formulaire électronique sont recueillis en vertu de la *Loi sur l'éducation*, L.R.O. 1990, chap. E.2. Ils serviront à déterminer l'admissibilité aux programmes Viamonde International de votre enfant et de faciliter la communication avec l'école. Ces renseignements ne seront utilisés que pour les fins pour lesquelles ils ont été recueillis ou à des fins compatibles. Pour toute question relative à la collecte de ces renseignements, prière de vous adresser à la coordonnatrice pour l'accès à l'information et la protection de la vie privée à demandevieprivée@csviamonde.ca. Pour de l'aide avec l'accessibilité, merci d'envoyer votre message à accessibilité@csviamonde.ca.

ÉCOLES – ENSEIGNEMENT, APPRENTISSAGE ET ÉVALUATION

ACCÉLÉRATION ET REDOUBLEMENT DES ÉLÈVES À L'ÉLÉMENTAIRE

Approuvées le 23 février 2018

Révisées le 21 mai 2026

Prochaine révision en 2029-2030

Page 1 de 4

PRÉAMBULE

Le Conseil scolaire Viamonde s'engage à fournir des programmes et des services qui répondent aux besoins de ses élèves.

MODALITÉS

1. Responsabilités

1.1. La direction d'école :

1.1.1. S'assure d'avoir suivi toutes les étapes du processus d'aide pour appuyer les élèves en difficulté dans un contexte d'inclusion des élèves en salle de classe régulière avec les pairs de son groupe d'âge chronologique.

1.1.2. Avise la surintendance de l'éducation immédiate de ~~son intention~~ La demande d'accélération ou de redoublement de l'élève de redoubler ou d'accélérer un élève à l'issue du respect d'une série de considérations :

- **Santé physique et bien-être** : développement physique général, motricité fine et globale, préparation physique pour entamer la journée d'école (alimentation et habillement) propreté, ponctualité, états d'éveil.
- **Compétence sociale** : habiletés sociales, confiance en soi, sens des responsabilités, respect des pairs et des adultes, respect des règles et des routines, habitudes de travail, autonomie, curiosité.
- **Maturité** : comportement, sens d'entraide, crainte et anxiété, expression des émotions.
- **Développement cognitif et langagier** : intérêt et habiletés en lecture, en écriture et en mathématiques. Rendement scolaire selon diverses évaluations.
- **Habiletés de communication orale et curiosité intellectuelle** : capacité à communiquer en français de manière à être compris, capacité à comprendre les autres, articulation claire, intérêts variés et une curiosité intellectuelle en dehors du cadre académique.

ÉCOLES – ENSEIGNEMENT, APPRENTISSAGE ET ÉVALUATION

ACCÉLÉRATION ET REDOUBLEMENT
DES ÉLÈVES À L'ÉLÉMENTAIRE

Page 2 de 4

- **Demande et soutien des parents** : une dérogation sur le regroupement des niveaux d'études basé sur l'âge chronologique des élèves afin de mieux répondre aux besoins de leur enfant.

1.1.3. S'assure d'appuyer ~~la demande~~ sa décision selon ~~les exigences énoncées~~ exigences énoncées dans le ~~« Formulaire d'étude de dossier dossier Sommaire des résultats pour une accélération ou un redoublement »~~ en indiquant les sources et la date de chaque document ou entretien. ~~»~~

- ~~Dossier scolaire : rendement scolaire antérieur et actuel (bulletins scolaires, habitudes de travail et habiletés d'apprentissage), résultats de l'OQRE, plan d'enseignement individualisé — le cas échéant, exemples de travaux de l'élève.~~
- ~~Rapports d'évaluation des professionnels de la santé.~~
- ~~Entrevue avec l'élève.~~
- ~~Observation par les pairs.~~
- ~~Observation des divers intervenants (personnel enseignant et d'appui aux élèves).~~
- ~~Observation des parents.~~

~~1.2. Le bureau des surintendances~~ surintendance de l'éducation :

1.2.1. Revoit le dossier de l'élève constitué par la direction d'école faisant

- -l'objet d'une accélération ou d'un redoublement. Elle réfère le cas à la surintendance responsable du dossier de l'accélération et du redoublement des élèves.

1.2.2. La surintendance responsable de l'accélération et du redoublement s'assure du respect des processus en vigueur, tient un comité interne pour l'étude du dossier et transmet à l'école la décision définitive à partager avec la ou les personnes détenant l'autorité parentale.

1.34. Présenter toute demande d'accélération ou de redoublement avant le 31 mars de chaque année scolaire pour une décision pour l'année suivante.

ANNEXES

- [Formulaire accélération et redoublement.docx](#)
- [Demande d'accélération ou de redoublement.docx](#)

ÉCOLES – ENSEIGNEMENT, APPRENTISSAGE ET ÉVALUATION

ACCÉLÉRATION ET REDOUBLEMENT
DES ÉLÈVES À L'ÉLÉMENTAIRE

Page 3 de 4

- ~~— Annexe A : Sommaire des résultats pour une accélération ou un redoublement~~
~~— Annexe B : Consentement de la personne ou des personnes détenant l'autorité parentale pour l'étude d'une dérogation au placement en salle de classe de leur enfant~~

Annexe A**Sommaire des résultats pour une accélération ou un redoublement** **Accélération** **Redoublement**

Nom de l'élève : _____	Âge : _____
École : _____	Niveau d'études : _____
Dossier scolaire : rendement scolaire antérieur et actuel (bulletins scolaires, habitudes de travail et habiletés d'apprentissage), résultats de l'OQRE, plan d'enseignement individualisé — le cas échéant, exemples de travaux de l'élève.	
Rapports d'évaluation des professionnels de la santé: — Doivent être pris en considération, les aspects suivants: Pour les plus jeunes (moins de 6 ans; âge chronologique ou âge développemental estimé) Évaluation cognitive : Échelle d'intelligence de Wechsler pour la période préscolaire et primaire (WPPSI-IV). Évaluation développementale : p. ex., Brigance, Inventaire du développement de l'enfant 0-7 ans. Évaluation socio-émotionnelle : p. ex., Questionnaire du profil socioaffectif (PSA). Pour les élèves de 6 ans et plus Évaluation cognitive : Échelle d'intelligence Wechsler pour enfants et adolescents (WISC-V). Évaluation académique : Test de rendement individuel de Wechsler (WIAT-II). Évaluation socio-émotionnelle : p. ex., Système d'évaluation de l'enfant (BASC-2).	
Entrevue avec l'élève:	
Observation par les pairs, le cas échéant:	
Observation des divers intervenants : personnel enseignant et d'appui aux élèves.	
Observation des parents:	

Nom de la direction : _____ Date : _____

— c. c. Surintendance de l'éducation

ÉCOLES – ENSEIGNEMENT, APPRENTISSAGE ET ÉVALUATION

ACCÉLÉRATION ET REDOUBLEMENT
DES ÉLÈVES À L'ÉLÉMENTAIRE

Page 4 de 4

Annexe B**Consentement des parents pour l'étude d'une dérogation
au placement en salle de classe de leur enfant**

À l'intention de la direction d'école,

Comme suite aux récentes conversations que nous avons eues, je consens à ce que le Conseil procède à l'étude du dossier de mon enfant, _____, en _____^e année, de l'École élémentaire _____, pour une accélération ou un redoublement tel que défini :

■ **Redoublement** : Reprendre une année scolaire dans le but de favoriser chez l'élève l'acquisition des notions non maîtrisées, de lui faire connaître des succès en respectant son rythme d'apprentissage et de lui permettre d'acquérir plus de maturité.

■ **Accélération** : Réduire d'une année scolaire le temps d'apprentissage dans une matière (p. ex., mathématiques) ou l'ensemble des matières à l'intérieur d'un cycle tout en tenant compte des aptitudes et du développement intellectuel, personnel et social de l'élève.

Comme parent, tuteur ou tutrice, je connais et comprends la position du Conseil scolaire Viamonde qui correspond aux principes d'inclusion préconisés par le ministère de l'Éducation de l'Ontario que le placement, autre qu'au sein d'une classe avec des élèves du même âge chronologique, s'avère un cas exceptionnel.

Je suis également au courant des effets à long terme que ce placement peut avoir; néanmoins, je crois que cette avenue pourrait mieux répondre aux besoins de mon enfant.

Signature du parent_____
Date

Le Conseil s'engage à préserver le caractère confidentiel des renseignements personnels recueillis au moyen de ce consentement et à n'utiliser ceux-ci qu'aux fins pour lesquelles ils ont été recueillis ou à des fins compatibles en vertu de la *Loi sur l'éducation*. Aucun renseignement ne sera divulgué à qui que ce soit à l'extérieur du CS Viamonde sans que vous n'ayez donné votre consentement éclairé par écrit, sauf en exécution d'une obligation légale.

ÉCOLES – ENSEIGNEMENT, APPRENTISSAGE ET ÉVALUATION

**ACCÉLÉRATION ET REDOUBLEMENT
DES ÉLÈVES À L'ÉLÉMENTAIRE**

Approuvées le 23 février 2018

Révisées le 21 mai 2026

Prochaine révision en 2029-2030

Page 1 de 4

Formulaire d'étude de dossier
 d'accélération ou de redoublement

A- Renseignements sur l'élève			
<u>Nom de famille légal :</u>	<u>Prénom légal :</u>	<u>Deuxième prénom :</u>	<u>Date de naissance :</u> <u>Jour/mois/année</u>
<u>Année d'études en cours:</u>	<u>L'année d'études demandée :</u>		
B. Documentation à l'appui pour des fins d'analyse			
<u>Élément analysé</u>	<u>Responsable</u>	<u>Date</u>	<u>Documents / observations</u>
<input type="checkbox"/> <u>Rendement scolaire</u> <u>(bulletin, bulletin alternatif,</u> <u>preuves d'apprentissage,</u> <u>bulletins alternatifs)</u>	<input type="checkbox"/> <u>Enseignant(e) titulaire</u> <input type="checkbox"/> <u>Enseignant(e) en éducation</u> <u>spécialisée</u> <input type="checkbox"/> <u>Direction</u> <input type="checkbox"/> <u>Autre, préciser _____</u>		
<input type="checkbox"/> <u>Plan d'enseignement</u> <u>individualisé (PEI)</u>	<input type="checkbox"/> <u>Enseignant(e) titulaire</u> <input type="checkbox"/> <u>Enseignant(e) en éducation</u> <u>spécialisée</u> <input type="checkbox"/> <u>Direction</u> <input type="checkbox"/> <u>Autre, préciser _____</u>		
<input type="checkbox"/> <u>Interventions</u> <u>pédagogiques documentées</u>	<input type="checkbox"/> <u>Enseignant(e) titulaire</u> <input type="checkbox"/> <u>Enseignant(e) en éducation</u> <u>spécialisée</u> <input type="checkbox"/> <u>Direction</u> <input type="checkbox"/> <u>Autre, préciser _____</u>		
<input type="checkbox"/> <u>Habilités en lecture,</u> <u>écriture et mathématiques</u>	<input type="checkbox"/> <u>Enseignant(e) titulaire</u> <input type="checkbox"/> <u>Enseignant(e) en éducation</u> <u>spécialisée</u> <input type="checkbox"/> <u>Direction</u> <input type="checkbox"/> <u>Autre, préciser _____</u>		

ÉCOLES – ENSEIGNEMENT, APPRENTISSAGE ET ÉVALUATION

ACCÉLÉRATION ET REDOUBLEMENT
DES ÉLÈVES À L'ÉLÉMENTAIRE

<input type="checkbox"/> <u>Habiletés d'apprentissages et habitudes de travail</u>	<input type="checkbox"/> Enseignant(e) titulaire <input type="checkbox"/> Enseignant(e) en éducation spécialisée <input type="checkbox"/> Direction <input type="checkbox"/> Autre, préciser _____		
<input type="checkbox"/> <u>Développement cognitif et langagier</u>	<input type="checkbox"/> Enseignant(e) titulaire <input type="checkbox"/> Enseignant(e) en éducation spécialisée <input type="checkbox"/> Direction <input type="checkbox"/> Autre, préciser _____		
<input type="checkbox"/> <u>Développement socio-émotionnel et maturité</u>	<input type="checkbox"/> Enseignant(e) titulaire <input type="checkbox"/> Enseignant(e) en éducation spécialisée <input type="checkbox"/> Direction <input type="checkbox"/> Autre, préciser _____		
<input type="checkbox"/> <u>Compétences sociales / relations avec les pairs</u>	<input type="checkbox"/> Enseignant(e) titulaire <input type="checkbox"/> Enseignant(e) en éducation spécialisée <input type="checkbox"/> Direction <input type="checkbox"/> Autre, préciser _____		
<input type="checkbox"/> <u>Santé physique et bien-être</u>	<input type="checkbox"/> Enseignant(e) titulaire <input type="checkbox"/> Enseignant(e) en éducation spécialisée <input type="checkbox"/> Direction <input type="checkbox"/> Autre, préciser _____		
<input type="checkbox"/> <u>Observations de l'équipe école</u>	<input type="checkbox"/> Enseignant(e) titulaire <input type="checkbox"/> Enseignant(e) en éducation spécialisée <input type="checkbox"/> Direction <input type="checkbox"/> Autre, préciser _____		
<input type="checkbox"/> <u>Rapports professionnels (Évaluation psychoéducative) obligatoire pour la demande d'accélération.</u>	<input type="checkbox"/> Enseignant(e) titulaire <input type="checkbox"/> Enseignant(e) en éducation spécialisée <input type="checkbox"/> Direction <input type="checkbox"/> Autre, préciser _____		

ÉCOLES – ENSEIGNEMENT, APPRENTISSAGE ET ÉVALUATION

ACCÉLÉRATION ET REDOUBLEMENT
DES ÉLÈVES À L'ÉLÉMENTAIRE

C- Documents soumis

- Formulaire de demande
- Bulletin scolaire
- Rapport Encompass
- Preuves d'apprentissage
- Notes anecdotiques

- Plan d'enseignement individualisé (PEI)
- Bulletin alternatif
- Fiches ou grilles d'observations
- Rapport d'évaluation psychoéducative
- Lettre d'un spécialiste
- Autre rapport : _____

D- Signatures

<u>Direction de l'école:</u>	<u>Surintendance de l'école:</u>
<u>Signature:</u>	<u>Signature:</u>
<u>Date:</u>	<u>Date:</u>

Conformément à l'article 29(2) de la *Loi sur l'accès à l'information municipale et la protection de la vie privée*, les renseignements personnels demandés par l'entremise de ce formulaire électronique sont recueillis en vertu de la *Loi sur l'éducation*, L.R.O. 1990, chap. E.2. Ils serviront à obtenir le consentement des personnes détenant l'autorité parentale pour les modalités et les conditions de la participation de leur enfant aux programmes de Viamonde International. La collecte des documents servira aussi à documenter la demande d'admission et à établir le Dossier de l'élève. Ces renseignements ne seront utilisés que pour les fins pour lesquelles ils ont été recueillis ou à des fins compatibles. Pour toute question relative à la collecte de ces renseignements, prière de vous adresser à la coordonnatrice pour l'accès à l'information et la protection de la vie privée à demandevieprivée@csvgiamonde.ca. Pour de l'aide avec l'accessibilité, merci d'envoyer votre message à accessibilité@csvgiamonde.ca.

ÉCOLES – ENSEIGNEMENT, APPRENTISSAGE ET ÉVALUATION

ACCÉLÉRATION ET REDOUBLEMENT
DES ÉLÈVES À L'ÉLÉMENTAIRE

Approuvées le 23 février 2018

Révisées le 21 mai 2026

Prochaine révision en 2029-2030

Page 1 de 4

CONFIDENTIEL UNE FOIS REMPLI

Demande d'accélération ou de redoublement
20 -20**A- Renseignements sur l'élève**

Nom de famille légal :	Prénom légal :	Deuxième prénom :	Date de naissance : Jour/mois/année
Année d'études en cours:	Placement demandé à la rentrée scolaire suivante :		
Demande initiée par :			
<input type="checkbox"/> La personne détenant l'autorité parentale			
<input type="checkbox"/> Direction en concertation avec la personne détenant l'autorité parentale			
Est-ce que l'élève est au courant de cette demande?			
<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> non			

B. Justification de la demande

Développement émotionnel; maturité sociale; estime de soi; rendement scolaire et habiletés d'apprentissage :

C. Signature et consentement

Je soussigné(e) _____, personne détenant l'autorité parentale de l'élève _____, atteste consentir à l'étude du dossier scolaire de mon enfant par le Conseil en vue d'un redoublement ou d'une accélération, tel que défini par la directive administrative en vigueur.

Je reconnais que cette mesure constitue un cas exceptionnel, que j'ai été informé(e) des impacts possibles à long terme et que cette démarche pourrait mieux répondre aux besoins de mon enfant.

ÉCOLES – ENSEIGNEMENT, APPRENTISSAGE ET ÉVALUATION

**ACCÉLÉRATION ET REDOUBLEMENT
DES ÉLÈVES À L'ÉLÉMENTAIRE**

Signature : _____ Date : _____

Conformément à l'article 29(2) de la Loi sur l'accès à l'information municipale et la protection de la vie privée, les renseignements personnels demandés par l'entremise de ce formulaire électronique sont recueillis en vertu de la Loi sur l'éducation, L.R.O. 1990, chap. E.2. Ils serviront à déterminer l'admissibilité aux programmes Viamonde International de votre enfant et de faciliter la communication avec l'école. Ces renseignements ne seront utilisés que pour les fins pour lesquelles ils ont été recueillis ou à des fins compatibles. Pour toute question relative à la collecte de ces renseignements, prière de vous adresser à la coordonnatrice pour l'accès à l'information et la protection de la vie privée à demandevieprivée@csviamonde.ca. Pour de l'aide avec l'accessibilité, merci d'envoyer votre message à accessibilité@csviamonde.ca.

ÉCOLES – ENSEIGNEMENT, APPRENTISSAGE ET ÉVALUATION

**ACCÉLÉRATION ET REDOUBLEMENT
DES ÉLÈVES À L'ÉLÉMENTAIRE**

Approuvées le 23 février 2018

Révisées le **21 mai** 2026

Prochaine révision en 2029-2030

Page 1 de 4

February 19, 2026

The Honourable Paul Calandra
Minister of Education
Mowat Block, Queen's Park
Toronto, ON

Dear Minister Calandra:

Re: Provincial Proposal to Replace Trustees with Provincially Appointed Supervisors

On behalf of the Special Education Advisory Committee (SEAC) of the Durham District School Board, I write to express our profound disappointment and concern regarding the Ontario government's proposal to expand the use of provincially appointed supervisors in place of locally elected trustees in the province's school boards.

The suggestion that trustees could be removed (or their role diminished) undermines local democratic control of education and erodes community confidence. Trustees serve as a non-partisan, direct voice of families and students, particularly those receiving special education supports. In contrast, supervisors appointed by Queen's Park lack accountability to local parents and caregivers. Furthermore, examples from other boards show that important mechanisms for transparency - such as live-streamed SEAC meetings and regular trustee-parent communication - have been curtailed under supervision, challenging families' ability to stay informed and engaged.

We also note that there is no financial savings for the Ministry or school boards by replacing Trustees with Supervisors but, in fact, costs more. The salary for 1 provincially appointed supervisor is approximately \$350,000 per year, whereas the remuneration costs for the 12 Trustees at the DDSB is \$240,000. From our perspective, replacing Trustees with provincially appointed supervisors, who have no connection to the local community and do not understand the unique needs and culture of that community, runs contrary to PPM 170 regarding transparency, collaboration and building trust and does so at a higher cost to school boards and, by extension, Ontario taxpayers.

Furthermore, setting up Parent/Student Support Offices, to be staffed by current Board staff, while a great point of contact for parent/students to obtain information regarding Board process or policies, is not a replacement for the advocacy a Trustee does on behalf of students and parents. As employees of the Board, staff is accountable to the Board itself; in contrast, Trustees are accountable to their constituents. Parents and students, especially those who require special education accommodations, will lose an important avenue to hold teachers, schools and the Board accountable for ensuring that students are receiving those accommodations appropriately.

In the DDSB, SEAC members, including trustees and representatives from eight different associations (along with our *At Large* members), work collaboratively to advise the Board on special education programs, services, and parent



Durham District School Board

400 Taunton Road East, Whitby, Ontario L1R 2K6

Phone: 905-666-5500; Toll Free: 1-800-265-3968

support. This local advocacy is vital to ensuring students with exceptional needs receive tailored supports that enable their success.

We are concerned that removing elected trustees will disconnect families from decision-making processes and weaken the advocacy structures that help protect the rights of students with special education needs. We urge the Ministry to preserve local governance and strengthen, not weaken, the voices of parents and caregivers in shaping education policies that affect their children.

Thank you for your consideration.

Sincerely,

A handwritten signature in black ink that reads "Eva Kyriakides".

Eva Kyriakides

Chair, SEAC

Durham District School Board

cc: Chairs of Ontario Special Education Advisory Committees
Chandra Pasma, Shadow Minister of Education (CPasma-QP@ndp.on.ca)
John Fraser, Education Critic (jfraser.mpp.co@liberal.ola.org)